

CONCERTATION À L'ÉCHELLE RÉGIONALE DES PROFESSIONNEL·LES DU SOCIAL-SANTÉ ENGAGÉ·ES DANS DES ACTIONS QUI SOUTIENNENT LA MISE EN PLACE D'UNE ORGANISATION INTÉGRÉE À BRUXELLES (MARS 2024)

69 personnes ont participé à cette rencontre (représentant-es d'usager-es et de proches, santé mentale, représentant-es de prestataires de soins et du secteur résidentiel, académiques, structures d'appui, fédérations de l'ambulatoire, secteur promotion santé, organismes assureurs, etc.).



Bon à savoir

Brusano est une asbl de droit privé, avec une mission d'intérêt public. Elle assure 3 missions, soutenues par des financements publics uniquement :

- coordination de l'ambulatoire
- plateforme des soins palliatifs
- coordination des 5 bassins d'aide et de soins

Ces missions sont organisées dans un contrat de gestion avec l'Administration. Par ailleurs, l'asbl développe des **projets pilotes** comme laboratoires d'expérimentation.

LÉGISLATION ET CONTEXTE

- **Décret Ordonnance Conjoint publié au MB en janvier 2024** arrêtés d'exécution en bonne voie d'être publiés avant les élections. Ces documents concernent la mise en place de la territorialité et fixent notamment les missions générales des quartiers, des bassins et de la région.
- **Santé mentale et soins psychologiques dans la 1ère ligne (PPL)** convention reconduite en 2024, remboursement intégral des séances pour les enfants/ados (jusque 23 ans) + création d'équipes mobiles (crise et drogues illicites) et [trajets de soins pour TCA chez les enfants](#).
- **Plan interfédéral soins intégrés** : phase de transition vers la mise en place de programmes spécifiques (soins périnataux, obésité chez les enfants, personnes vulnérables). Ce dernier est plus transversal et concernera plus particulièrement Brusano (il vise toutes les personnes susceptibles de se trouver en situation de vulnérabilité), car les moyens relatifs au case management arriveront via ce programme au niveau des bassins. Les discussions en inter-cabinet sont toujours en cours.

- Outre du case management généraliste, **des case managers spécialisés sont désormais financés par le fédéral** pour des maladies neurodégénératives, au départ des associations de patients : Huntington, sclérose latérale amyotrophique (SLA), sclérose en plaque (SEP), Parkinson. L'évaluation de ces projets (2024-2025) a été confiée au KCE.
- Outre les services supports en **promotion santé** déjà agréés, 2 nouveaux services supports ont été désignés (en Cocof et Cocom) : [Les Pissenlits](#) (démarche communautaire) et [Femmes & Santé](#) et [Observatoire du sida et des sexualités](#) (questions de genre).
- **L'Observatoire de la Santé et du social s'organise pour aligner ses activités sur cette nouvelle territorialité.** Par ex., l'outil [Bruxelles social](#) permet déjà de réaliser des recherches par bassin et par quartier.

MISE EN ŒUVRE DE LA TERRITORIALITÉ

- **Actualité des quartiers** :
 - › 18 CLSS financés (tous n'ont pas démarré).
 - › Le Crebis démarre une étude exploratoire sur la notion d'**universalisme proportionné** (adéquation offre-besoins) dans 3 quartiers pilotes situés à Koekelberg, Evere et dans les Marolles.
- **Actualité des bassins** :
 - › Les équipes ont démarré en janvier 2024 au sein de chaque bassin, en articulation interbassin et avec les activités régionales.
 - › [Les Ateliers du Changement](#) de février 2024 ont réuni au total > 400 acteur·rices du social-santé.
 - › Tous les bassins partagent une **même feuille de route**, résultat du travail mené depuis l'été 2022 dans le cadre des Ateliers du Changement. Elle fixe les orientations communes aux 5 bassins. Chaque bassin développe son plan d'action spécifique. On y retrouve notamment des actions et des espaces de concertation thématiques.
- **Les conseils de l'action vont s'organiser aux niveaux bassin et région.**

Ces instances ouvertes visent à permettre la participation de toutes et tous dans le but de piloter les activités. L'ensemble des secteurs seront invités, notamment ceux de l'aide à la jeunesse et du handicap. Des modalités doivent être pensées pour permettre la participation des prestataires et des usager-es.

CONCERTATION À L'ÉCHELLE RÉGIONALE DES PROFESSIONNEL·LES DU SOCIAL-SANTÉ ENGAGÉ·ES DANS DES ACTIONS QUI SOUTIENNENT LA MISE EN PLACE D'UNE ORGANISATION INTÉGRÉE À BRUXELLES (MARS 2024)

AVIS DES MEMBRES SUR LE DÉVELOPPEMENT DE 3 ACTIONS

• Workshops « Clés pour une première ligne inclusive »

- › Bien clarifier les objectifs des workshops (sensibilisation vs formation).
- › Porter une attention aux modalités de ces workshops afin de faciliter la participation du plus grand nombre, en tenant compte des difficultés à se libérer (saturation des services) : plage horaire, présence physique vs visio, thématiques, choix des expert-es.
- › Spécifier davantage les thématiques abordées en sollicitant l'avis des participant-es : insérer une question dans le formulaire d'inscription où les professionnel·les pourraient préciser leurs questions/attentes.

• Crise sanitaire

- › Comment faire en sorte que l'ambulatoire puisse réagir collectivement et de manière territorialisée en cas de crise sanitaire ? Comment faire en sorte que le système social-santé puisse continuer à répondre aux besoins de la population sans être submergé par les impacts de la crise sanitaire ?
- › Brusano propose de mettre en place des espaces de concertation au sein des bassins, pour construire l'interconnaissance et renforcer la confiance mutuelle. Ces espaces de concertation pourraient prendre des décisions à l'avance, à exécuter en cas de crise et favoriseraient la collaboration en temps de crise.
- › Une méthodologie et une réflexion collectives menées en amont et débouchant sur des plans opérationnels, directement applicables en cas de crise, partiraient des bonnes pratiques issues de la crise covid, pour éviter de recommencer à zéro (et pourquoi pas pour continuer à les faire vivre en dehors de la crise).

• Case management et dispositifs de soutien aux professionnel·les

- › Différences notables de moyens selon le secteur où travaille le·a professionnel·le social-santé.
- › Nécessité d'intégrer les supervisions comme une norme et donc d'avoir un financement adapté ainsi que du temps pour pouvoir accéder à des moments de supervision pour l'ensemble des professionnel·les social-santé.
- › Importance de ne pas être seul·e dans sa pratique, bénéficier du regard extérieur d'un·e autre professionnel·le.

SAVE THE DATE

Rdv le **3 juillet** (matin) pour définir ensemble les contours et modalités de travail du Conseil de l'action régionale (comment on va travailler, sur quels contenus, faut-il mettre en place des sous-groupes, etc.).